

# Transports ZANIMO

## Présentation et Conditions Générales

Cette structure a pour vocation de véhiculer chiens et chats du même propriétaire (aucun « co-voiturage » d'animaux qui ne seraient pas du même domicile), en partance des Alpes Maritimes vers toute destination choisie par ce dernier et selon les modalités ci-dessous (seule exception systématiquement refusée : transport à des fins d'abandon).

**Le propriétaire ou un membre adulte du domicile est expressément invité à accompagner son animal ou ses animaux**, et ce sans aucun frais supplémentaire. **Dans les cas où aucune personne du foyer n'accompagnerait son animal ou ses animaux**, il conviendra de remettre au convoyeur l'ICAD des animaux et les modalités de paiement clairement convenus entre le propriétaire et le destinataire (vétérinaire, toiletteur etc etc) ainsi que toutes les instructions nécessaires.

Les chats seront obligatoirement mis dans leurs propres caisses de transport quelques minutes avant l'arrivée du convoyeur, ce pour atténuer le stress des chats.

Pour une sécurisation optimale, les chiens devront être équipés de leurs harnais personnels.

La distance maximale du trajet à partir du chargement des animaux est de **65 KMS**.

## Règlementation en vigueur

- Par dérogation, aucune autorisation préalable n'est requise pour les transports d'animaux limités à 65 km. Ils restent néanmoins réglementés au titre de la protection animale (articles 3, 4 et 6.3 du règlement (CE) n°1/2005 :

Transports ZANIMO applique intégralement dans ces process les articles 3, 4 et 6.3 du règlement (CE) n°1/2005

- ACACED ou équivalent obligatoire pour exercer une activité avec les animaux concernés ET pour avoir la qualification du convoyeur :

Le convoyeur et le dirigeant de Transports ZANIMO sont titulaires de l'ACACED chiens – chats

### **Capacité d'accueil d'animaux à un poids dit « normal » :**

#### Exemples à titre d'indications :

- 6 minis chiens de corpulences similaires à un Chihuahua
- 5 chats
- 5 petits chiens de corpulences similaires à un petit Caniche
- 1 très grand chien de corpulence similaire à un Bouvier Bernois + 1 grand chien de corpulence similaire à un Golden Retriever
- 1 très grand chien + 2 petits chiens ou 2 chats
- 1 grand chien + 3 petits chiens ou 3 chats

#### **Tarifs :** du lundi au samedi 08H-18H :

- **Jusqu'à 15 KMS** à partir du lieu de chargement des animaux (+ 1€ par kilomètre au-delà des 15 KMS, jusqu'à **65 KMS en tout**) :
- 1 aller simple pour 1 animal 70€ (+ 10€ par animal supplémentaire)
- 1 aller-retour pour 1 animal 90€ (+ 10€ par animal supplémentaire)
- Le dimanche 08H-18H : majoration de 50%

À noter que l'aller-retour inclus jusqu'à 2 heures d'attente chez le destinataire des animaux avant leur retour au foyer.

Il conviendra de régler le tarif du transport au convoyeur, CB ou espèces, avant sa prise en charge des animaux. Le chargement suivra automatiquement.

**Dispositions particulières :** Les **chiens catégorisés** ne sont pas acceptés, le convoyeur n'ayant pas le permis de détention.

Le véhicule acheté spécialement pour cette activité, est confortable sécurisé, climatisé et propre. Il est équipé d'une solide rampe d'accès conçue pour les animaux.

Les cages conçues pour les animaux et sur-mesure sont équipées d'une cloison séparatrice pourvue d'une porte coulissante.

Les cages ainsi que l'habitacle les recevant sont soumis à une procédure bien définie de nettoyage et de désinfection.

Les matériaux des cages (acier) ainsi que ceux de l'habitacle les recevant (carrosserie et polypropylène) et tout objet s'y trouvant sont de nature à faciliter leur entretien.

**Dispositions particulières : Refus systématiques : Inaptitudes des animaux au transport selon la liste ci-dessous ;**

- a) ils sont incapables de bouger par eux-mêmes sans souffrir ou de se déplacer sans assistance ;
- b) ils présentent une blessure ouverte grave ou un prolapsus ;
- c) il s'agit de femelles gravides qui ont passé au moins 90 % de la période de gestation prévue ou de femelles qui ont mis bas au cours de la semaine précédente ;
- d) il s'agit de chiens et de chats de moins de huit semaines, sauf lorsqu'ils sont accompagnés de leur mère ;
- e) il s'agit d'animaux ayant reçu un sédatif, (sauf en cas d'extrême nécessité pour assurer le bien-être des animaux et ils ne doivent être utilisés **que sous le contrôle d'un vétérinaire**)

Toutefois, les animaux malades ou blessés peuvent être considérés comme aptes au transport si :

- a) il s'agit d'animaux légèrement blessés ou malades auxquels le transport n'occasionnerait pas de souffrances supplémentaires ; en cas de doute, l'avis d'un vétérinaire sera demandé ;
- b) ils sont transportés aux fins de la directive 86/609/CEE du Conseil (1), si la maladie ou la blessure font partie d'un programme de recherche ;
- c) ils sont transportés sous supervision vétérinaire aux fins ou à la suite d'un traitement ou d'un diagnostic vétérinaire.
- d) il s'agit d'animaux qui ont subi des interventions vétérinaires à condition que les plaies soient complètement cicatrisées.

Un tel transport ne sera accepté par le convoyeur que s'il est évident à son analyse qu'il n'occasionnera aucune souffrance ou mauvais traitement aux animaux.

**Dispositions particulières** : Le bien être animal prévalant tout comme le strict respect de la réglementation et la sécurité du convoyeur, Transports ZANIMO se réserve le droit et autorise son convoyeur à refuser de prendre en charge un animal s'il a un doute réel quant à l'aptitude de l'animal à être transporté, mais également si l'animal se montrerait agressif ou menaçant. La raison du refus sera consignée dans les documents de Transports ZANIMO.

Les propriétaires devront lire les Conditions Générales et les accepter. Ils seront ainsi engagés à avoir lu, compris et attestés que leurs animaux sont aptes au transport et que leurs déclarations relatives à ces derniers sont dignes de foi.

**Transports ZANIMO à tout mis en œuvre pour garantir systématiquement un convoi exemplaire et irréprochable.** Ainsi, Transports ZANIMO ne sera jamais tenu pour responsable des déclarations erronées ou incomplètes de propriétaires ainsi que de leurs éventuelles conséquences malheureuses sur les animaux pendant le transport et après celui-ci, mais également pour tout problème de toute nature survenant aux animaux pendant le transport et après celui-ci.

**Médiateur de la Consommation** : Tout client s'estimant victime d'un litige pourra saisir MEDIAVET en cliquant ou en tapant simplement l'adresse internet ci-dessous :

<https://mediavet.net>

Convention MEDIAVET numéro -D-26-5955